

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 680

31 mars 2010

### SOMMAIRE

ABS Parkhaus Luxembourg S.A. ....	32603	LeasePlan Luxembourg S.A. ....	32640
Alcon S.à r.l. ....	32626	LeasePlan Luxembourg S.A. ....	32619
Amborella Equity ....	32608	Les Deux Tours S.A. ....	32614
An Der Scheier s.à.r.l. ....	32634	L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A. ....	32634
Business Consultants Europe S.A. ....	32640	Mac-Philson Holding S.A.H. ....	32603
Cabinet d'Expertises Luxembourgeois ...	32603	Maphilux S.A. ....	32634
Cartonplast Finance One SA ....	32623	Matrixx S.A. ....	32637
Château Neuf Investment S.A. ....	32616	Medfort S.à r.l. ....	32627
Cipriani International Group S.A. ....	32635	Megrav S.A. ....	32603
CMT Nordic International S.à r.l. ....	32623	Mont Blanc Multi-Strategy Fund ....	32626
Cost ....	32608	Mont Blanc Specialized Investment Fund .....	32626
Croq'Chalet Sàrl ....	32604	MSAIP Javier Luxco Sàrl ....	32634
D & A S.à r.l. ....	32607	M-tec Benelux ....	32617
Deal Flow ....	32602	Napoli S.A. ....	32606
Den Electro Installateur Ricci S.à r.l. ....	32607	Neuilly Investissement S.à r.l. ....	32619
Drop Belux ....	32609	Neuilly Investissement S.à r.l. ....	32617
Eagle Invest S.A. ....	32636	Neuilly Investissement S.à r.l. ....	32619
ECM CHINA Beijing S.à r.l. ....	32633	Nevio S.à.r.l. ....	32640
Ecogreen SA ....	32636	Partners 2000 ....	32636
Eifeler Frischdienst Sàrl ....	32606	Polish Gamma Group S.à r.l. ....	32635
Escher Parkhaus Sàrl ....	32604	Pro-Hol S.A. ....	32605
Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l. .....	32626	Puzzle Niche Fund S.à r.l. ....	32594
FR Luxco Canada S.à r.l. ....	32606	Pythas S.A. ....	32625
FR Luxco Canada S.à r.l. ....	32607	Red Heron ....	32604
General Technic-Otis S.à.r.l. ....	32608	Red Heron UBTI ....	32605
Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l. ....	32602	Renoart S.A. ....	32605
Hotkebab S.à.r.l. ....	32607	Resafin S.A. ....	32635
Investment Grade Europe S.A. ....	32634	ROLA Holding S.A. ....	32614
JACOB Sàrl ....	32608	Seven Holdings S.à r.l. ....	32636
J.E.T. S.A. ....	32616	SI S.A. ....	32625
J.E.T. S.A. ....	32617	Synchan Management Invest S.C.A. ....	32620
Kulczyk Investments S.A. ....	32620	Tulip Logistics S.à r.l. ....	32635
Kulczyk Investments S.A. ....	32617	Vetshop S.A. ....	32614
La Casertana S.à r.l. ....	32606	Wahl Solar 2 s.c. ....	32620

**Puzzle Niche Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.441.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifth of February.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. G.B.G., "société civile", having its registered office at 106 Rue des Dames, 75017 Paris, France and registered at the Register of Commerce and Companies in Paris under number 503 352 395,

2. TIZZA FINANCE, "société civile", having its registered office at 17, Avenue De La Celle Saint Cloud, 92420 Vaucresson, France and registered at the Register of Commerce and Companies in Nanterre under number 503 327 975,

3. JANUS CONSEILS, private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 50, avenue de Wagram, 75017 Paris, France and registered at the Register of Commerce and Companies in Paris under number 439 680 471.

Hereby represented by:

- Mr. Ivica KUSTURA, master in law, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, and
- Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, by virtue of three proxies established on January 21, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, investment funds, investment fund of funds and limited partnerships. The Company may also acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stocks, bonds, futures and options, debentures, notes, currencies and other securities and financial instruments of any kind, any other instruments representing rights of ownership, claims or transferable securities and in cash. The ownership, administration, development and management of the Company's portfolio has as purpose the spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31<sup>st</sup> July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "PUZZLE NICHE FUND S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share capital - Shares.**

### **6.1 - Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) represented by 13,000 (thirteen thousand) shares (parts sociales) of EUR 1 (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

### **6.2 - Modification of Share Capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### **6.3 - Profit Participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### **6.4 - Indivisibility of Shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **6.5 - Transfer of Shares**

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### **6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### **7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

### **7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

### **7.3 - Representation and Signatory Power**

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signatures of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, the 2<sup>nd</sup> day of the month of June, at 11 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal Year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) setup in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of Articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2010.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
- G.B.G., prenamed . . . . .	6,175	6,175	47,5%
- TIZZA FINANCE, prenamed . . . . .	6,175	6,175	47,5%
- JANUS CONSEILS, prenamed . . . . .	650	650	5%
TOTAL: . . . . .	13,000	13,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1.300.-).

*Resolutions of the shareholder(s)*

- The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period
  - Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg,
  - Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
  - Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
  - Mr. Ivica KUSTURA, master in law, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- The registered office of the Company shall be established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of

the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said above, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1. G.B.G., société civile, ayant son siège social au 106 Rue des Dames, 75017 Paris, France et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 503 352 395,

2. TIZZA FINANCE, société civile, ayant son siège social au 17, Avenue De La Celle Saint Cloud, 92420 Vaucresson, France et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 503 327 975,

3. JANUS CONSEILS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, avenue de Wagram, 75017 Paris, France et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 680 471.

Ci - après représentés par:

- Monsieur Ivica KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 21 janvier 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des fonds d'investissement, des fonds de fonds d'investissement et dans des "limited partnerships". La Société peut aussi acquérir par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que transférer par vente, échange ou autre, des actions, des obligations, des futures et des options, de reconnaissances de dettes, notes, des devises ou autres titres et instruments financiers de quelque forme que ce soit. La propriété, l'administration, le développement et la gestion de la Société a pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "PUZZLE NICHE FUND S.à r.l.".

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

##### 6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 13.000 EUR (treize mille Euros) représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

##### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

##### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

##### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

##### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

##### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

##### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

##### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes de deux membres quelconques du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2<sup>ème</sup> jour du mois de juin, à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.



11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
- G.B.G., préqualifiée . . . . .	6,175	6,175	47,5%
-TIZZA FINANCE, préqualifiée . . . . .	6,175	6,175	47,5%
- JANUS CONSEILS, préqualifiée . . . . .	650	650	5%
TOTAL: . . . . .	13,000	13,000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 13.000 EUR (treize mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

#### *Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

b) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

d) Monsieur Ivica KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une

version française. A la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. KUSTURA, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 février 2010. Relation: ECH/2010/169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 15 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010030496/444.

(100028231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Deal Flow, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.680.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prises en date du 10 février 2010*

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 10 février 2010:

- que les mandats de M. Luca Gallinelli, M. Jean-Claude Buffin et de M. Flavio Marzona, Administrateurs de la société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- que Fin-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 Rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 février 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010031419/21.

(100028567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.428.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR, en date du 15 février 2010:*

1. Il est mis fin en date du 15 février 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2010030883/20.

(100028135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Megraf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 61.592.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEGRAF S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010030688/12.

(100027918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Cabinet d'Expertises Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 139.449.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030715/14.

(100028156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Mac-Philson Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R.C.S. Luxembourg B 51.198.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030716/14.

(100028155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**ABS Parkhaus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 41.381.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030717/14.

(100028154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Escher Parkhaus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.018.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030718/14.

(100028148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Croq'Chalet Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 51.638.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030719/14.

(100028143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Red Heron, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 150.190.

*Extrait des décisions prises par l'associé en date du 22 janvier 2010*

1. Monsieur Mark Tagliaferri, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5<sup>e</sup> étage, 35 Portman Square, Londres, W1H 6LR, Royaume-Uni est nommé gérant de classe A de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 22 janvier 2010.

2. Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 22 janvier 2010.

3. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de trois (3) à cinq (5).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Mark Tagliaferri, gérant de classe A;
- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B; et
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2010.

*Pour la Société*  
Russell Perchard  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010031440/26.

(100028956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Pro-Hol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R.C.S. Luxembourg B 48.963.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030720/14.

(100028126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Renoart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R.C.S. Luxembourg B 48.347.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030721/14.

(100028124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Red Heron UBTI, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 150.030.

*Extrait des décisions prises par l'associé en date du 22 janvier 2010*

1. Monsieur Mark Tagliaferri, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5<sup>e</sup> étage, 35 Portman Square, Londres, W1H 6LR, Royaume-Uni est nommé gérant de classe A de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 22 janvier 2010.

2. Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la Société, pour une période illimitée et ce avec effet au 22 janvier 2010.

3. Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de trois (3) à cinq (5).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Mark Tagliaferri, gérant de classe A;
- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B; et
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2010.

*Pour la Société*  
Russell Perchard  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010031441/26.

(100028939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Napoli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4017 Esch-sur-Alzette, 3, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 59.981.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030722/14.

(100028123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Eifeler Frischdienst Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.  
R.C.S. Luxembourg B 103.025.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030723/14.

(100028120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**La Casertana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 142.771.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030724/14.

(100028119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**FR Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Brekelmans  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010030748/12.

(100028229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Den Electro Installateur Ricci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 96.776.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030725/14.

(100028117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Hotkebab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.  
R.C.S. Luxembourg B 125.082.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030726/14.

(100028115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**D & A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 1A, rue Aloyse Kayser.  
R.C.S. Luxembourg B 138.541.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet Comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2010030727/14.

(100028112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**FR Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Brekelmans  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010030750/12.

(100028228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Amborella Equity, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.704.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2010*

1. La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE est actée avec effet au 24 février 2010.
2. Monsieur Michel LOMZIK, employé privé, né le 31 décembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.
3. Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2010.

Certifié sincère et conforme

AMBORELLA EQUITY

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010031421/21.

(100028506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

---

**Cost, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 12, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 101.135.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet Comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010030729/14.

(100028097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**JACOB Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 38, rue de Hesperange.  
R.C.S. Luxembourg B 66.355.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet Comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010030731/14.

(100028096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**General Technic-Otis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 25.562.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010030736/15.

(100028184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Drop Belux, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.415.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr. Jacques Gaston Michel SORDES, pseudonyme "Jack Michael SWORD", company director, living in L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers,

here represented by Mr. Yves DISIVISCOUR, with professional address at L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it declares to establish as following:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of Drop Belux.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Mersch.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) represented by TEN THOUSAND (10,000) shares with a par value of THREE EURO TEN CENT (EUR 3.10) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

However, if the corporation is constituted by one sole shareholder, or if at a general meeting it will be stated that the corporation has only a sole shareholder remaining, the composition of the board of directors may be limited to one member until the ordinary meeting of shareholders following the noticing of the existence of more than one shareholder.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting. In case of a vacancy of the post of single director, the general meeting of shareholders shall nominate one or three new directors.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any person(s) to whom/whose such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Thursday of June at 3.00 p.m. and the first time in the year 2011. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> day of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> day of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> day of December 2010.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon, the appearing party, here represented as stated here above, declares to subscribe to the shares as follows:

1. Mr. Jacques Gaston SORDES, prementioned: TEN THOUSAND shares . . . . .	10,000
TOTAL: TEN THOUSAND shares . . . . .	10,000

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (EUR 1,250).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and it has passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following has been elected as director, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2015:  
Mr. Jacques Gaston SORDES, pre-mentioned.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2015:

Accounting Partners S.à r.l., having its office at L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.588.

- 4.- The registered office of the company is established in L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### **A comparu:**

Monsieur Jacques Gaston Michel SORDES, pseudonyme "Jack Michael SWORD", administrateur de sociétés, demeurant à L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers,

ici représenté par Monsieur Yves DISIVISCOUR, résidant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Drop Belux.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) représenté par DIX MILLE actions (10.000) d'une valeur nominale de TROIS EUROS DIX CENTS (EUR 3,10) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou de trois nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2010.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

1. Jacques Gaston SORDES, prémentionné: DIX MILLE actions . . . . .	10.000
TOTAL: DIX MILLE actions . . . . .	10.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 1.250).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2- Est appelé à la fonction d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015: Jacques Gaston SORDES, prémentionné.

3.- Est appelée à la fonction de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

Accounting Partners S.à r.l., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 100.588.

4. Le siège social de la société est fixé à L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. DISIVISCOUR, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 janvier 2010. Relation: MER/2010/165. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010030545/275.

(100027839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Les Deux Tours S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030733/11.

(100028192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Vetshop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 21.900.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet Comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010030732/14.

(100028094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**ROLA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.606.

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROLA HOLDING S.A." (numéro d'identité 2006 22 38 403), ayant son siège social à L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.606, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 408 du 20 mars 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2408 du 10 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick PIERRARD, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Création d'une classe d'actions A et d'une classe d'actions B.

2) Conversion des deux cents (200) actions existantes en deux cents (200) actions de classe A.

3) Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille euros (€ 45.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (€ 500.000.-) à cinq cent quarante-cinq mille euros (€ 545.000.-) par l'émission de dix-huit (18) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) chacune.

4) Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

5) Souscription des actions nouvelles par la société anonyme "FREMATO LUX S.A.", ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

6) Libération en numéraire d'un montant d'un million deux cent mille euros (€ 1.200.000.-), représentant quarante-cinq mille euros (€ 45.000.-) pour la valeur nominale des nouvelles actions de classe B plus la prime d'émission d'un million cent cinquante-cinq mille euros (€ 1.155.000.-) qui est affectée au compte -prime d'émission-.

7) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer une classe d'actions A et une classe d'actions B.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir les deux cents (200) actions existantes en deux cents (200) actions de classe A.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille euros (€ 45.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (€ 500.000.-) à cinq cent quarante-cinq mille euros (€ 545.000.-) par l'émission de dix-huit (18) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

L'assemblée, après avoir constaté que les deux actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des dix-huit (18) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) chacune, la société anonyme "FREMATO LUX S.A.", ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.329.

Laquelle société "FREMATO LUX S.A.", ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

a déclaré souscrire aux dix-huit (18) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) chacune et les libérer intégralement par le paiement en espèces d'un montant d'un million deux cent mille euros (€ 1.200.000.-), représentant quarante-cinq mille euros (€ 45.000.-) pour la valeur nominale des nouvelles actions de classe B plus la prime d'émission d'un million cent cinquante-cinq mille euros (€ 1.155.000.-) qui est affectée au compte -prime d'émission-.

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que le montant d'un million deux cent mille euros (€ 1.200.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

*Quatrième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**"Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante-cinq mille euros (€ 545.000.-), représenté par deux cents (200) actions de classe A et dix-huit (18) actions de classe B d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) chacune. En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total d'un million cent cinquante-cinq mille euros (€ 1.155.000.-) a été payée sur les actions de classe B."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille deux cents euros (€ 2.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, PIERRARD, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 février 2010 Relation: CAP/2010/498. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 février 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010031477/89.

(100029430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

**Château Neuf Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 149.613.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030734/11.

(100028189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**J.E.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 89.111.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010030737/15.

(100028182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.



**J.E.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 89.111.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010030738/15.

(100028179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 126.198.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Richard Brekelmans  
Mandataire

Référence de publication: 2010030746/13.

(100028250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Neully Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8227 Mamer, 11, rue des Eglantiers.  
R.C.S. Luxembourg B 97.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 février 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010030739/14.

(100028173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**M-tec Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9647 Doncols, 14, Chemins des Douaniers.  
R.C.S. Luxembourg B 151.438.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société de droit danois "M-tec A/S" dont le siège social est à DK-9490 Pandrup, 10 Industrivej, inscrite au registre de commerce danois sous le numéro 244.096, ici représentée par Monsieur Jacques VALCKENAERE, country manager Benelux, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers Laquelle comparante, a exposé au notaire soussigné

*Ordre du jour:*

Etablissement d'une succursale sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg

Ensuite de quoi, les comparants, agissant comme prédit, se réunissent en assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent valablement convoquées, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises à l'unanimité sur l'ordre du jour:

*Résolution unique*

Les actionnaires décident d'établir une succursale de la société sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. En conséquence, et comme suivant le prescrit de l'article 160-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ils font publier les informations suivantes concernant leur société:

a) adresse de la succursale: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers

activités de la succursale: "La société a pour objet la fabrication et la commercialisation d'équipements, qui, à l'aide de moyens techniques de télécommunications, donnent le positionnement d'objets et la possibilité de recherche d'objets. La société assure dans le cadre de ces activités tous les services, que ce soit l'installation, la maintenance, la détermination de la position, la recherche des objets ou tout autre service lié.

La société pourra s'associer en tout ou en partie à d'autres entreprises ou sociétés, prendre des participations dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou analogue. La société pourra créer et gérer des sociétés annexes de types soeurs, filiales ou autres dans un cadre national et international sans limite.

D'une manière générale, elle fera toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

c) Nom du registre et numéro d'immatriculation: Société immatriculée au registre de commerce danois sous le numéro 244.096

d) Dénomination et forme de la société ainsi que dénomination de la succursale: "M-tec Benelux" (Société anonyme)

e) Nomination et cessation de fonction et identité des fondé de pouvoir à l'égard des tiers ainsi que pour la représentation en justice:

Le conseil d'administration de la société est composé de: Monsieur Jacques Willy O. VALCKENAERE, né à Molenbeek-Saint-Jean (Belgique), le 06 mars 1961, demeurant à professionnellement à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers, administrateur unique. La société est engagée par la signature de l'administrateur unique.

Est nommé représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale, Monsieur Jacques Willy O. VALCKENAERE, prénommé. En ce qui concerne la succursale la gestion de celle-ci est assurée par le représentant permanent agissant seul.

f) Dissolution, nomination, identité et pouvoirs des liquidateurs, procédure de faillite: "La société peut être dissoute en tous temps, par décision de l'assemblée générale délibérant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par l'administrateur délégué en fonction, sous réserve de la faculté de l'assemblée générale de désigner un ou plusieurs liquidateurs et de déterminer leurs pouvoirs et émoluments."

g) Documents comptables:est ici annexée la publication des comptes annuels2008.

h) Fermeture de la succursale: En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Une expédition des statuts de la société danoise est déposée en même temps qu'une expédition des présentes auprès du registre de commerce de Diekirch.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Valckenaere, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2009 - WIL/2009/1038 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 3 février 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010030740/69.

(100028203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**LeasePlan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 29.202.

—  
La société soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 3 décembre 2009

(1) L'adresse du siège social est complétée comme suit: Z.A. Am Bann, 7 rue Nicolas Brosius, L-3372 Leudelange

(2) le mandat d'administrateur de M. Bob Walté, administrateur et directeur, né le 14 février 1955 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant à L-5465 Waldbredimus, 10, rue Principale, a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011

(3) le mandat d'administrateur de M. Francisco Javier Contreras Garcia, administrateur, né le 3 septembre 1959 à Huelva (Espagne), demeurant à E-28109 Alcobendas/Madrid, 9, Parque Empresarial Arroyo de la Vega, a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011

(4) le mandat d'administrateur de M. Vahid Daemi, né le 5 avril 1956 à Teheran (Iran) demeurant à NL-2243 MD Wassenaar, 5, Wilhelminalaan, a été prorogé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011

(5) le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, a été prorogé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 9 février 2010.

LeasePlan Luxembourg S.A.

Bob WALTÉ

Managing Director

Référence de publication: 2010030780/25.

(100028187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Neuilly Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8227 Mamer, 11, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 97.318.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 février 2010.

FIDUNORD Sarl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010030741/14.

(100028170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Neuilly Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8227 Mamer, 11, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 97.318.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 février 2010.  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010030742/14.

(100028166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 126.198.

---

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Richard Brekelmans  
Mandataire

Référence de publication: 2010030747/13.

(100028246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 2.005.473,75.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 122.468.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Synchan Management Invest S.C.A.*  
Société en commandite par actions  
Matteo CIRLA / Claude SCHMITZ

Référence de publication: 2010030755/13.

(100028215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Wahl Solar 2 s.c., Société Civile.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg E 4.236.

---

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept décembre,

Entre les soussignées:

Madame BERCHEM-LEFORT Jeanne, demeurant à L-8818 Grevels, 26 rue Principale,

Monsieur DAMODICE Alain, demeurant à L-8838 Wahl, 29 Kinigshaff,

Monsieur FERBER Jeff, demeurant à L-8819 Heispelt, 1 rue Principale,

Monsieur FERBER Marc, demeurant à L-8610 Buschrodt, 25 rue Principale,

Monsieur RAUSCH Eugène, demeurant à L-8838 Wahl, 1, Kinigshaff,

ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est dénommée société civile "Wahl Solar 2 s.c.".

**Art. 2. Siège sociale.** Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3. La durée.** La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

## Titre 2. Objet

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 9,9 kWp qui sera installée sur le toit du Service Technique de la Commune de Wahl, rue Principale, à L-8818 Grevels. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

## Titre 3. Engagements des associé(e)s

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 9,9 kWp, représenté par 60 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000,- Eur

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Madame BERCHEM-LEFORT Jeanne, a apporté 18 modules photovoltaïques BPSolar 3165 165 Wp avec système de montage, 18/60ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur DAMODICE Alain, a apporté 18 modules photovoltaïques BPSolar 3165 165 Wp avec système de montage, 18/60ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur FERBER Jeff, a apporté 6 modules photovoltaïques BPSolar 3165 165 Wp avec système de montage, 6/60ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur FERBER Marc, a apporté 6 modules photovoltaïques BPSolar 3165 165 Wp avec système de montage, 6/60ième du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur RAUSCH Eugène, a apporté 12 modules photovoltaïques BPSolar 3165 165 Wp avec système de montage, 12/60ième du câblage et de l'infrastructure commune.

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 6. Participation aux bénéfices et Pertes.** La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Madame BERCHEM-LEFORT Jeanne, 18 parts sociales

Monsieur DAMODICE Alain, 18 parts sociales

Monsieur FERBER Jeff, 6 parts sociales

Monsieur FERBER Marc, 6 parts sociales

Monsieur RAUSCH Eugène, 12 parts sociales

## Titre 4. Assemblée Générale

**Art. 7. Assemblée Générale.** L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

**Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire.** Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

## Titre 4. Administration et Gérance

**Art. 9. Nomination du gérant.** Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

**Art. 10. Mission et Rémunération du gérant.** Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

**Art. 11. Responsabilité du gérant.** Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant.** Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

#### Titre 5. Fin de la société

**Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds.** La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

**Art. 14. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales.** Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2<sup>ème</sup> degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

**Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat.** En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

#### Titre 6. Dispositions générales

**Art. 16.** Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Wahl le 07 décembre 2009.

Signatures.

*Assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2009*

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A avec siège Social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

4. L'assemblée générale ordinaire 2010 aura lieu le 7.12.2010

#### *Description de la partie commune*

Aufdachmontagegestell: - System" Intersol" ink. Untekonstruktion für 60 BPSolar 3165 165Wp

Wechselrichter: - 3 x SB 3000 von SMA

Fernüberwachung: - 1 x Sunnyboy Central light

DC-Verkabelung: - 250 m Titanex 1x 6 mm<sup>2</sup>

Référence de publication: 2010030749/123.

(100027852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Cartonplast Finance One SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 138.813.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *CARTONPLAST FINANCE ONE SA*  
Société Anonyme  
John SEIL / Claude SCHMITZ

Référence de publication: 2010030754/12.

(100028220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**CMT Nordic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 103.692.

In the year two thousand ten,  
On the twenty-second February,  
Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) The Company WATOVINA LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in Thiseos 4, Egkomi, P.C. 2413, Nicosia, Cyprus, registered in the commercial register of Nicosia, number 225 833, acting as sole associate of "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", named below, duly represented by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Nicosia on January 14, 2010.
- 2) Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally at Luxembourg, acting in his capacity as manager of "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", named below.
- 3) Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg, acting in her capacity as manager of "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", named below.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

A) The Company "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 103692, was incorporated by deed of the undersigned notary, on Octobre 27, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1325 on December 29, 2004,

modified by a deed of the undersigned notary, on December 22, 2004, published in the Mémorial C, number 285 on March 31, 2005.

B) The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred ten Euro (12,510.00 EUR) divided into three hundred (300) shares with a par value of forty-one Euro seventy Cent (41.70 EUR ) per share.

C) By deed under private seal dated January 13, 2009, Mr Claes NILSSON, company director, residing in SE-184 52 Österskär, Norra Åsvägen 23B, and Mr Mats ROSÉN, company director, residing in SE-167 75 Bromma, Sigurdsvägen 14, sold to the Company WATOVINA LIMITED, prenamed, their two hundred (200) shares of the Company "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", prenamed.

The transfer of shares is effective and valid from January 13, 2009 on.

D) By deed under private seal dated January 13, 2009, Mr Thorbjörn KJAERGAARD, company director, residing in SE-139 40 Värmdö, Lenavägen 5, sold to the Company PERGITE HOLDINGS Ltd, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office in 189/2 The Strand, Gzira GZR 1024, Malta, registered in the commercial register of Malta, number C45973, one hundred (100) shares of the Company "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", prenamed.

The transfer of shares is effective and valid from January 13, 2009 on.

E) By deed under private seal dated January 14, 2009, the Company PERGITE HOLDINGS Ltd, prenamed, sold to the Company WATOVINA LIMITED, prenamed, one hundred (100) shares of the Company "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", prenamed.

The transfer of shares is effective and valid from January 14, 2009 on.

The copies of the transfers, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

F) The appearing persons Mr Eric LECLERC and Mrs Martine KAPP, prenamed, acting jointly in their capacity of managers of the Company "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", declare to accept the transfers of shares for the Company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholders to notify by bailiff to the Company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfers.

G) As a result of the transfers of shares and the acceptance of the transfers by the managers of the Company, the sole associate the Company WATOVINA LIMITED, represented as indicated, resolves to amend article 6 of the by-laws of the Company which henceforth will read as follows:

**"Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred ten Euro (12,510 EUR) divided into three hundred (300) shares with a par value of forty-one Euro seventy Cent (41.70 EUR) per share.

The three hundred (300) shares are entirely subscribed by the sole associate WATOVINA LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in Thiseos 4, Egkomi, P.C. 2413, Nicosia, Cyprus, registered in the commercial register of Nicosia, number 225 833."

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille dix,

Le vingt-deux février,

Pardevant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société de droit chypriote WATOVINA LIMITED, ayant son siège social à Thiseos 4, Egkomi, P.C. 2413, Nicosia, Cyprus, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro 225 833, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", ci-après nommée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Nicosia, le 14 janvier 2010.

2) Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", ci-après nommée.

3) Madame Martine KAPP, employée demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", ci-après nommée.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

A) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l." (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103692, a été constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1325 du 29 décembre 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 285 du 31 mars 2005.

B) Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix euros (12.510,00 EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales avec une valeur nominale de quarante et un euros soixante-dix cents (41,70 EUR) par part sociale.

C) Suivant acte sous seing privé daté du 13 janvier 2009, Monsieur Claes NILSSON, company director, demeurant à SE-184 52 Österskär, Norra Åsvägen 23B, et Monsieur Mats ROSÉN, company director, demeurant à SE-167 75 Bromma, Sigurdsvägen, ont cédés à la Société WATOVINA LIMITED, prénommée, leurs deux cents (200) parts sociales de la Société "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", prénommée.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 13 janvier 2009.

D) Suivant acte sous seing privé daté du 13 janvier 2009, Monsieur Thorbjörn KJAERGAARD, administrateur de société, demeurant à SE-139 40 Värmdö, Lenavägen 5, a cédé à la société PERGITE HOLDINGS Ltd, société de droit maltais, ayant son siège social à 189/2 The Strand, Gzira GZR 1024, Malta, inscrite au Registre de Commerce de Malte,



numéro C45973, cent (100) parts sociales de la Société "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", prénommée.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 13 janvier 2009.

E) Suivant acte sous seing privé daté du 14 janvier 2009, la société PERGITE HOLDINGS Ltd, prénommée, a cédé à la société WATOVINA LIMITED, prénommée, cent (100) parts sociales de la Société "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", prénommée.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 14 janvier 2009.

Les copies des cessions de parts resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

F) Les comparants, Monsieur Eric LECLERC et Madame Martine KAPP, prénommés, agissant conjointement en leur qualité de gérants de la Société "CMT NORDIC INTERNATIONAL S.à r.l.", déclarent accepter les prédites cessions de parts pour compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser les cessionnaires de les faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

G) A la suite des transferts de parts sociales et de l'acceptation des transferts par les gérants de la Société, l'associée unique la Société WATOVINA LIMITED, prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent dix euros (12.510,00 EUR), représenté par trois cent (300) parts sociales avec une valeur nominale de quarante et un euros soixante-dix cents (41,70 EUR) par part sociale.

Les trois cents (300) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique, la société de droit chypriote WATOVINA LIMITED, ayant son siège social à Thiseos 4, Egkomi, P.C. 2413, Nicosia, Cyprus, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro 225 833."

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 23 février 2010. Relation: GRE/2010/642. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 février 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010031470/135.

(100029185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

#### **SI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SI S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030756/13.

(100028214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

#### **Pythas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.202.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PYTHAS S.A.  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010030757/13.

(100028213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Alcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 93.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.02.2010.

Fiduciaire S.à r.l.  
CabexcO  
Centre Helfent  
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange  
Signature

Référence de publication: 2010030759/15.

(100028196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 110.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010030775/13.

(100028252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Mont Blanc Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 138.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010030761/12.

(100028279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Mont Blanc Multi-Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 92.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010030763/11.

(100028278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Medfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.464.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventeenth of February. Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Quebec Nominees Limited", a company duly incorporated under the laws of British Virgin Islands. with registered office at P.O. Box 3483 Road Town, Tortola, British Virgin Islands registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

here represented by Mrs Irina PENZINA, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "MEDFORT S.à r.l."

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the

board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

*Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND

AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Ms Johanna VAN OORT, born on 28 February 1967, at Groningen, (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

b) Mr Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on October 12<sup>th</sup>, 1961, at Utrecht (the Netherlands) with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

"Quebec Nominees Limited", une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Madame Irina PENZINA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "MEDFORT S.à r.l."

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

**Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle

relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.



2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparant ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CINQ CENTS (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants;

a) Madame Johanna VAN OORT, juriste, né le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

b) Monsieur Ivo HEEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. PENZINA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/2028. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

*Le Receveur ff . (signé): BOIÇA.*

Référence de publication: 2010031027/355.

(100028364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**ECM CHINA Beijing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier de Cilia.

Référence de publication: 2010030764/11.

(100028275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**E.R.I. S.A., L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 février 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010030743/14.

(100028165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**MSAIP Javier Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2010030766/10.

(100028273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Investment Grade Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.462.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010030779/10.

(100028286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Maphilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030781/10.

(100027786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**An Der Scheier s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 8B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 144.555.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030783/10.

(100027782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.780.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 1<sup>er</sup> février 2010:*

1. Il est mis fin en date du 1<sup>er</sup> février 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

2. Le gérant suivant est nommé en date du 1<sup>er</sup> février 2010 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Alexander Bignell, né le 05 août 1972 à Amersham (Grande-Bretagne), de résidence professionnelle: 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Alexander Bignell

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Lorna Ros

*Mandataire*

Référence de publication: 2010030920/22.

(100028266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Cipriani International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.527.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010031313/10.

(100028870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Polish Gamma Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.541.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031282/10.

(100028410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Resafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1529 Luxembourg, 51, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 143.091.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010031281/10.

(100028722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Partners 2000, Société Anonyme.****Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.083.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique prises en date du 10 février 2010*

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 10 février 2010:

- que les mandats de M. Luca Gallinelli, M. Jean-Claude Buffin et de M. Flavio Marzona, Administrateurs de la société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- que Fin-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 février 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

*Un Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2010031418/21.

(100028582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Ecogreen SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.022.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010031378/10.

(100028815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Eagle Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.298.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031395/10.

(100028841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Seven Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.808.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010031280/10.

(100028442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Matrixx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Am Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 151.505.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) La société à responsabilité limitée "ENTREPRISE SERGE BRESSAGLIA, S. à r.l.", ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Am Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 62.208, ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Carlo SCHULER, ci-après qualifié.
- 2) Monsieur Carlo SCHULER, entrepreneur de constructions, demeurant à L-4974 Dippach, 4, rue du Cimetière.
- 3) Madame Danièle BRESSAGLIA, épouse Carlo SCHULER, employée privée, demeurant à L-4974 Dippach, 4, rue du Cimetière.
- 4) Monsieur Yannick SCHULER, employé, demeurant à L-4974 Dippach, 4, rue du Cimetière.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MATRIXX S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la location et la vente de matériel de construction, ainsi que l'exploitation d'une entreprise de constructions.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties

La société pourra effectuer toutes les opérations commerciales financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Bascharage, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société "ENTREPRISE SERGE BRESSAGLIA, S.à r.l., préqualifiée, dix actions . . . . .	10
2. Monsieur Carlo SCHULER, prénommé, quarante actions . . . . .	40
3. Madame Danièle BRESSAGLIA, épouse Carlo SCHULER, prénommée, quarante actions . . . . .	40
4. Monsieur Yannick SCHULER, prénommé, dix actions . . . . .	<u>10</u>
Total: cent actions . . . . .	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Carlo SCHULER, entrepreneur de constructions, né à Luxembourg le 4 mars 1954, demeurant à L-4974 Dippach, 4, rue du Cimetière.

b) Madame Danièle BRESSAGLIA, épouse Carlo SCHULER, employée privée, née à Dudelange le 12 janvier 1957, demeurant à L-4974 Dippach, 4, rue du Cimetière.

c) Monsieur Yannick SCHULER, employé, né à Luxembourg le 7 avril 1985, demeurant à L-4974 Dippach, 4, rue du Cimetière.

Monsieur Carlo SCHULER, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme "LUX-AUDIT S.A.", ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 25.797.

3) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Am Zaemer.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCHULER, BRESSAGLIA, Y. SCHULER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 février 2010. Relation: CAP/2010/587. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 février 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010031484/174.

(100029527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

---

**LeasePlan Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 29.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 24 février 2010.

Franck Charpentier.

Référence de publication: 2010030786/10.

(100027811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Business Consultants Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte de Ferraris.

R.C.S. Luxembourg B 99.046.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030788/10.

(100027821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---

**Nevio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.600.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010030744/14.

(100028162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

---